La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

OFFRE DE FORMATION SUR LE RÉGIME INTÉRIMAIRE DE PRÉVENTION MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La Fédération des centres de services scolaires, dans le but de vous soutenir dans la mise en place des nouvelles obligations du régime intérimaire qui entraient en vigueur le 6 avril 2022, a collaboré avec le Centre patronal SST, pour vous offrir une formation asynchrone de trois capsules.

	Prix non membre[1]	Prix FCSSQ
Capsule #1 (15 min) : ***Disponible dès maintenant*** **Entrée en vigueur de la LMRSST** • Se familiariser avec la chronologie des 8 phases concernant l'entrée en vigueur des différents articles de la LMRSST et du régime intérimaire • Mettre en place un comité de santé et de sécurité au sein d'un établissement groupant au moins 20 travailleurs	**90$/ pers.**	**70$/ pers.**
Capsule #2 (80 min) : ***Disponible dès maintenant*** **Votre comité SST : vos nouvelles obligations** • Structurer et organiser la démarche de mise en place de votre comité SST : ▪ Le nombre de représentants au sein du comité pour chacune des deux parties ▪ Les règles de désignation des membres ▪ La fréquence des réunions ▪ L'affichage du nom des membres ▪ Les fonctions du comité ▪ L'ordre du jour et le procès-verbal, etc.		
Capsule #3 (80 min) : ***Disponible à partir de la semaine du 11 avril 2022*** **Comité SST : l'identification et l'analyse des risques** L'article 290 de la LMRSST attribue des fonctions spécifiques aux comités SST, dont *l'identification et l'analyse des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs de l'établissement afin de faire des recommandations écrites à l'employeur.* • La séquence des actions à mettre en œuvre pour identifier et analyser les risques • Les grandes catégories de risques • Les critères à considérer pour effectuer une analyse rigoureuse des risques		

[1] Votre centre de services scolaire peut devenir membre du Centre patronal SST au coût annuel de 500 $ et bénéficier de coûts encore plus avantageux sur les formations. Informez-vous auprès du Centre patronal SST directement.

Pour vous inscrire, veuillez cliquer sur l'image ou sur le lien suivant : Inscription
IMPORTANT : Prendre note que le délai pour avoir accès aux capsules est d'au moins 24 heures après l'inscription.

Pour faciliter la démarche d'inscription, nous vous recommandons de visionner le présent vidéo : Démarche d'inscription

***

Le Centre patronal SST, en plus d'offrir cette formation de base, offrira également quatre sessions de formation plus spécifique sur le comité SST qui vous permettra d'approfondir vos connaissances et compétences. Elles auront lieu les 12, 19, 26 mai et 16 juin 2022. Plus de renseignements à ce sujet vous seront transmis dans les prochains jours.

	Prix non membre[1]	**Prix FCSSQ**
Réunions efficaces du comité santé-sécurité (3,5 heures) ***Maximum de 18 participants – virtuel ou présentiel*** • Si vous démarrez ou relancez votre comité SST et souhaitez clarifier le rôle de ses membres, cette formation est toute désignée. Elle propose, en vue d'obtenir un haut niveau d'efficacité, de revoir les diverses questions liées à la planification, à l'organisation et à l'animation des réunions. De plus, la qualité du travail d'équipe au sein du comité étant un enjeu décisif, des mises en situation sont proposées afin d'accroître les habiletés à atteindre des consensus. Plusieurs modèles d'outils de réunion sont présentés.	2 125 $ 118 $/ Pers.	1 500 $ **83,50$/ pers.**

Nous vous rappelons que la Fédération offre un service-conseil en prévention SST pour les centres de services scolaires. Pour obtenir des conseils au sujet de la modernisation du régime SST ou concernant tout autre sujet lié à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, nous vous invitons à contacter Mme Christyne Côté, conseillère en prévention SST à l'adresse suivante : ccote@fcssq.quebec ou au 418-651-3220.

[1] Votre centre de services scolaire peut devenir membre du Centre patronal SST au coût annuel de 500 $ et bénéficier de coûts encore plus avantageux sur les formations. Informez-vous auprès du Centre patronal SST directement.